

LE CALENDRIER DU MOIS

Date	Manifestation	Lieu
Dimanche 5 juin	Festival des Majorettes	Les Négadisses
Lundi 6 juin	20 H 30 Réunion des Cavaliers de l'Issole	Ancienne Mairie
Samedi 11 juin	17 H Assemblée Générale de la Société de Chasse	Salle Polyvalente
Vendredi 17 juin	19 H Assemblée Générale de l'association Danse Tasié	Salle Polyvalente
Mardi 21 Juin	20 H 30 Fête de la Musique	Salle Polyvalente
Jeudi 23 juin	18 H Assemblée Générale de l'association Tasié Gym Danse	Salle Polyvalente
Vendredi 24 juin	18 H 30 Assemblée Générale de l'E.S.S.A. (football)	Salle Polyvalente
Samedi 25 Juin	9 H Kermesse de l'école primaire 22 H Bal	Place de la Gare « »
Dimanche 26 juin	13 H Méchoui 20 H 30 Macaronade 22 H Bal	Place de la Gare « »

Petites annonces

- ♦ Espagne Costa Calida, 30 km Carthagène.
Loue à partir de 150 € la semaine maison tout confort avec piscine pour 2 à 4 personnes. Prix sympa pour retraités «Hors saison».
☎: 04.94.72.28.76
- ♦ A VENDRE pour cause de décès Peugeot 405 Break « Style ». Essence, Année 1996, couleur Gris Métal, 106450 km, très bon état. Prix : 3 500 €. Véhicule visible au 80, chemin des Vignarets.
☎: 04.94.72.23.39.(HR)

Le Carnet de Ste-Anastasia**Mariage :**

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de Mademoiselle Catherine RIGUTTO et Monsieur Bernard GEIDER, célébré le 7 mai dernier. Nous leur présentons toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Monsieur André BIGNON, survenu le 15 mai 2005. Nous présentons à sa famille toutes nos condoléances.

LES POETES DE STE-ANASTASIE

Télé et Souvenir. 8 mai 45 - 8 mai 85

J'ai vu hier « le journal d'Anne Frank »
J'en suis bouleversée.
Les oiseaux chantent gaiement
En ce quarantième anniversaire du 8 mai.

Chantaient-ils aussi dans les camps
Où des millions d'innocents mouraient
Où est morte la petite Anne Frank ?

Je crois qu'ils fuyaient ou pleuraient
En pépiant bien tristement.

Jeannette Carrière - Ecrit le 8 mai 1985

**Le Comité des Fêtes
de Ste-Anastasia**
Organise



- ♦ **Samedi 25 Juin**
Place de la Gare à 22 H
BAL
avec l'orchestre JEAN-MICHEL HERNU
 - ♦ **Dimanche 26 Juin**
Place de la Gare
-à 13 H MECHOUÏ
-à 20 H30 MACARONADE
-à 22 H BAL avec JEAN-MAX
- Pour tous renseignements s'adresser à
M. Jean-Jacques GUIGNIER, Président
du Comité des Fêtes Tél. :
06.79.55.63.53.**

Sainte-Anastasia



Bulletin Municipal

MAI 2005

n°179



Le mot du Maire

Dès l'achèvement des travaux de réfection de la place Saint-Just, nous aborderons prudemment mais fermement, une nouvelle étape dans la réglementation du stationnement dans le village.

Ces travaux d'environ 152 000 € (1 000 000 F.) n'auront pas été engagés – comme chacun l'aura compris- pour accueillir des chevaux vapeur. Ce seront donc les piétons qui, pour une fois, auront le dernier mot.

Néanmoins, comme à tout problème, il faut une solution raisonnable et si possible adéquate ; la commune a, depuis plusieurs années, préparé cette échéance en acquérant et en aménageant des espaces de stationnement en périphérie du village ancien (Ferrages, Pré de la Font, Horts...).

Mais encore, afin de nous épargner d'épuisants énervements et, pire encore, de déplaisants procès-verbaux, les nouvelles interdictions seront, si nécessaire, matérialisées par de solides, incontournables et incorruptibles bornes en béton armé. Celles-ci devraient donc, en toute logique, guider les automobilistes vertueux vers ces nouveaux espaces autorisés et spacieux situés seulement à moins d'une encablure de leur pas de porte.

Jean-Pierre MORIN

E-mail : s.anastasia@wanadoo.fr site : www.sainte-anastasia-sur-issole.fr

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

*Siège Social : 6 Route de Toulon
83136 Méounes les Montrieux*
Pour le Canton de La Roquebrussanne
Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51
Les prochaines permanences auront lieu les
Vendredis 3 et 17 MAI 2005
en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public
le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à
12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45
-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint
(Action sociale) :
04.94.69.64.47
Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H
-Service cantine : 04.94.69.64.10
Fax : 04.94.69.64.41
Adresse E-Mail : s.anastasia@wanadoo.fr
Site Internet :
www.sainte-anastasia-sur-issolle.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous
avec l'assistante sociale :
☎ 04.98.05.15.00

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile
Mission : assurer aux personnes dépendantes
un soutien adapté (retraités).
Tél. : 04.94.69.44.86

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa
permanence à la Mairie, le Jeudi 02 JUIN 2005
de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités,
malades, infirmes (aide-ménagère).
Tél. : 04.94.92.27.08

**FOURRIERE MUNICIPALE
CONVENTIONNEE**

« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia,
Parking des Ferrages le :
MARDI 07 JUIN 2005
de 14 H 00 à 15 H 00

POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie,
accident, désordre...) ou en cas de non-
réponse au numéro précédent, appeler le 18
(Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHETTERIE

DU SIVOM DE L'ISSOLE à FORCALQUEIRET
Horaires d'ouverture

Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H
et 15H à 17H30
Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H
Fermé le Dimanche et Lundi

DEPANNAGE

E.D.F. : 0 810 333 083
Téléphone : 10 15 (*)
Eau et Assainissement : 0 810 757 757
(* en cas de dérangement téléphonique de votre
ligne vous pouvez vous adresser en mairie pour
contacter France-Télécom.

**RAMASSAGE MENSUEL
DES MONSTRES**

Prochain ramassage des « monstres » :
♦ Le **LUNDI 27 JUIN 2005**
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

PHARMACIES DE GARDE

NOUVEAU numéro du standard d'appel
d'urgence : Standard : **08.92.46.45.45**

**SECOURS POPULAIRE DU VAR
Comité de Ste-Anastasia**

Une permanence est assurée au Local du
Secours Populaire, Parking des Ferrages, les
Mardis et Vendredis de 15 H à 18 H et le 1^{er}
samedi de chaque mois de 10 H à 18 H.
En cas d'urgence vous pouvez les contacter au
: 04.94.72.29.50

A.D.A.S.E.A

**La permanence Agricole
de la Provence Verte**

La prochaine permanence sur la Communauté
de Communes du Val d'Issole aura lieu le :
Mardi 7 JUIN 2005
de 8 H 30 à 12 H
à la Mairie de Ste-Anastasia
Salle du Conseil

Tasie Gym Danse

L'Assemblée Générale aura lieu le jeudi 23
juin à 18 H. à la salle polyvalente.
Les personnes intéressées par cette activité
pourront se renseigner ce jour là et pour
toutes les questions à l'équipe d'animation.

Je vous rappelle qu'une section
« adolescents » a été mise en place depuis
janvier dernier. En septembre nous espérons
développer cette section en proposant un
cours pour enfants.

Parents, enfants, adultes homme ou femme
les animatrices vous proposent d'améliorer et
entretenir votre condition physique par des
séances pour tous les âges et tous les niveaux.
Un apéritif sera servi après l'assemblée.

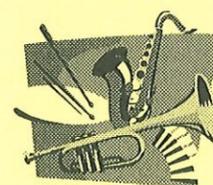
La Présidente – Chantal P.

**Club des Cigales**

Vous aimez le « SCRABBLE » ?
Venez nous rejoindre au Club des
Cigales, Rue Alphonse Daudet tous les lundis
après-midi à partir de 14 H 30.
Pour tous renseignements et inscriptions
téléphonez au 04.94.72.21.98.

La Présidente

La vie au village

Fête de la musique

Elle aura lieu, comme
chaque année, le 21 juin
(mardi) à 20 H 30, salle
polyvalente.
Musique et chant se
partageront ce temps
consacré à la musique et
au bonheur de partager le plaisir de jouer et
de chanter et le plaisir
d'écouter.

Même si le programme de cette
manifestation n'est pas encore
totalement arrêté, nous
pouvons d'ores et déjà vous citer comme
participants :

-la chorale « CHANT et AMITIE »
-Bruno PICAUDE
-et la jeune Coline LAMBERT, au
piano.

**Chorale « Chant et Amitié »**

De nombreuses manifestations font partie des
activités de la chorale « Chant et Amitié », en
ces mois de mai et juin.

- ♦ Le **dimanche 22 mai**, à 16 H 30, la
chorale s'unit à trois autres chorales pour
donner un concert en l'église du Luc.
- ♦ Le **dimanche 5 juin**, à 15 H, nous
chanterons dans une maison de retraite à
Gémenos.
- ♦ Le **vendredi 17 juin**, à 19 H, nous nous
unirons à d'autres chorales du Var, et
chanterons, pour le Secours Populaire, au
théâtre du Pont d'Olive de Brignoles.
- ♦ Enfin, le **mardi 21 juin**, à 20 H 30, nous
participerons à la fête de la musique, à la
salle polyvalente.

Une choriste

**Société de Chasse « L'AMICAL » de
Sainte-Anastasia**

INFORMATION
L'Assemblée Générale de
l'Association se tiendra le :
SAMEDI 11 JUIN 2005
à 17 H.
Salle Polyvalente

**La « Prouvenço
doù tems passa »****Une Innovation !**

Le Vendredi 29 juillet, cette association
organise en NOCTURNE.

Une **GRANDE FOIRE ARTISANALE**
et produits du terroir

de **17 HEURES à MINUIT**
Parking des Ferrages

Présence de nombreux exposants. D'autres
précisions seront données dans le prochain
bulletin.

Pour tous renseignements, s'adresser à
M. Raphaël CASTALDO, Président de
l'Association Tél. : 04.94.72.23.76



Saloon Country Dance

Le 8 Mai 2005 à Sainte-Anastasia, une trentaine de danseurs et danseuses ont participé à une éloquente démonstration sur la piste de danse à l'occasion de la fête du cheval organisée par les cavaliers de l'Issole pour le bonheur d'un nombreux public.



Tous les élèves de Jérôme ont donné une très belle image de leur groupement au rythme de la musique du farwest américain et ont présenté plusieurs facettes de danses country, toutes marquées par une évidente et communicative passion.

Aujourd'hui notre groupe, qui aura bientôt 2 ans, compte plus de 50 danseurs.

Nous nous retrouvons tous les lundis à partir de 20 heures à la salle polyvalente.

Par ailleurs, notre journée "détente" que nous avons organisé le 14 Mai 2005 dans un super domaine a remporté un vif succès à l'unanimité. Il faut dire que tout était vraiment parfait pour réussir ce cocktail explosif: le cadre, la nourriture et un magnifique spectacle proposé suivi d'un après-midi de danses et d'amitiés.

Un grand merci à tous pour votre chaleureuse participation.

La Présidente

L'Association Bouliste Communique

Programme du mois de juin 2005

- ♦ Samedi 4 juin..... P 3x3 150 € ...tirage 15 H
- ♦ Dimanche 12 juin P 3x3 150 € Bâti Rénov 83 tirage 15 H
- ♦ Vendredi 17 juin P mixte 2H 1F 125 € tirage 21 H 30
- ♦ Vendredi 24 juin...P mixte 2H1F 125 € tirage 21 H 30
- ♦ Dimanche 26 juin P méchoui mêlée tirage 15 H 30

Le Président



Les Cavaliers de l'Issole Cavaliers heureux sur le pré de Naples

Les Cavaliers de l'Issole sont attachés à leur fête du cheval. Elle se tient chaque année sur le pré de Naples, qui fait office de manège idéal pour l'évolution des chevaux et leurs cavaliers. Les montures y trouvent également leur bonheur pour, entre deux concours, brouter une herbe fraîche et tendre.

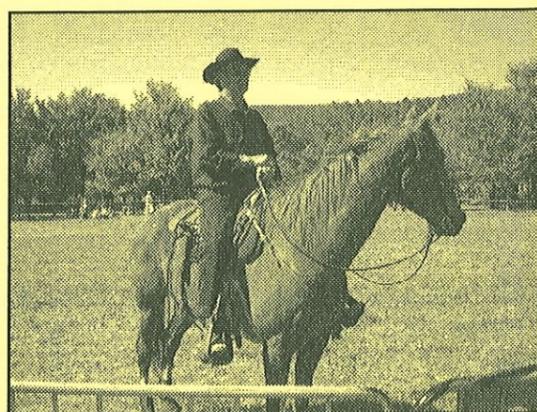
Ce millésime a réuni les quarante cavaliers de l'Issole et leurs invités. Les épreuves se sont déroulées dans une ambiance amicale et sportive, marquée de passion.



Lors de la remise des récompenses, le nouveau Président, Philippe Chabot a remercié les cavaliers pour la qualité de leur travail. Il avait un mot particulier pour les plus jeunes dont certains essuyaient leur baptême du feu.

Le Maire, Jean-Pierre Morin, présidait cette manifestation en compagnie de son adjoint aux sports, Ari Juraver. Il s'est félicité de la réussite de cette manifestation qui, chaque saison, connaît un succès croissant, en rapport à la participation.

Vincent TIVOLI – Var Matin



Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 4 mai 2005

PRÉSENTS :

MM CUENOT Michel, LAURENT Marie, ISTRIA Alexandre, JURAVER Aristide, SABATIER Roger, ALLAVENA Christophe, ANZERAY Claude, MMES BRETON Rose-Marie, DEVAUX Brigitte, HOFFMANN Olivier, MANA Lucien, MAROUZE Claude, RAYNAUD Lucien

ABSENTS EXCUSES :

M. CORBIER Michel donne procuration à M. MORIN Jean-Pierre,
M. LALANDEC Pierre donne procuration à M. MANA Lucien,
M. PICAUDE Bruno donne procuration à Mme LAURENT Marie

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Marie LAURENT pour remplir les fonctions de secrétaire.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAR DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMUNES (régime général) PROGRAMME MAI 2005

En application du dispositif d'aide aux communes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite du Conseil Général une subvention dans le cadre des thématiques suivantes :

1. Travaux sur bâtiments au taux de 80 % pour l'opération suivante :
Maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement de la cave coopérative 16 200 € H.T.
Cette opération annule et remplace l'opération n°1 de la délibération n°01/2005 du 03/02/2005.
2. Acquisition et équipement divers au taux de 80 % pour l'opération suivante :
-Matériel informatique pour un montant de 938 € H.T.
-Fourniture et installation de 2 climatiseurs réversibles pour un montant de 4 400 € H.T.
TOTAL : 21 538 € H.T.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ APREC INGENIERIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de confier à la société APREC INGENIERIE la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la cave coopérative et propose de signer une convention afin de confier au concepteur cette mission au prix de 1 950 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES MONTANTS PROPOSES et VOTES

1. Ecole de tennis.....	2 090 €
2. Boulistes.....	915 €
3. Les Randonneurs de Ste-Anastasia.....	350 €
4. Club de Football.....	4 000 €
5. Boucles de l'Issole.....	1 525 €
6. Société de Chasse.....	305 €
7. Amicale des donateurs de Sang.....	305 €
8. Médailles Militaires.....	305 €
9. Secours Populaire.....	305 €
10. Souvenir Français.....	305 €
11. Anciens Combattants.....	305 €
12. Les Varois Vers les Autres.....	305 €
13. Fondation Alexis Danan.....	305 €
14. C.C.A.S.....	5 045 €
15. Association du Personnel Communal.....	1 500 €
16. Chants et Amitié.....	610 €
17. Association Sportive du Collège de Garéoult.....	153 €
18. A.S.A. des Arrosants (Subvention Exceptionnelle).....	153 €
19. Comité des Fêtes.....	7 623 €
20. Cavaliers de l'Issole.....	400 €
21. Association Arts'Tasie.....	600 €
22. Club Danse Tasie.....	305 €
23. Association des majorettes.....	1 000 €
24. Club Danse Country.....	305 €
25. Club Tahiti Nui.....	305 €
26. Club de Roller in line Hockey.....	741 €
27. Amicale des Sapeurs Pompiers de Garéoult.....	305 €
28. Association des Jeunes Pompiers de Garéoult.....	305 €
29. Gym Danse Tasie.....	350 €
30. Club de Badminton.....	950 €
31. Association « La provence du temps passé ».....	305 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions désignées ci-dessus. La somme correspondante est inscrite au budget primitif de la commune article 65748.

S.E.E.R.C. : SIGNATURE D'UN AVENANT POUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat de délégation de service public de l'assainissement de type affermage a été signé le 30/12/2004.

Expose que des erreurs ont été constatées à l'article 33 :

- La fréquence d'actualisation du tarif de base du Délégué, qui est semestrielle et non annuelle ;
 - Les valeurs des coefficients de pondération des variations des indices retenus, qui doivent être complétées ;
 - Les dates et valeurs des indices d'actualisation de base, qui doivent tenir compte de la date des conditions économiques du tarif de base.
- Et propose de signer un avenant n°1 avec la S.E.E.R.C. afin de corriger ces anomalies.
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

**ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE
D'EXERCICE DE MISSIONS DES
PREFECTURES AUX AGENTS DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

-que par décret n°97-1223 du 26/12/1997 (J.O. du 28/12/1997), il a été attribué aux fonctionnaires de la filière administrative et de service et du cadre national des préfetures (corps des ouvriers professionnels, maîtres ouvriers, corps des services techniques du matériel), et de la filière médico-sociale (infirmiers, assistants et conseillers techniques des services sociaux), une indemnité d'exercice des missions ;

-que par arrêté du 26/12/1997 (J.O. du 28/12/1997), le montant de l'indemnité suscitée, pour chacun des corps concernés, est calculé par application à un montant de référence affecté d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0.8 et 3 fixé ainsi qu'il suit :

Montants de référence annuel des personnels Administratif :

- Attaché Territorial : 1 372 €
- Secrétaire Administratif et assimilé : 1 250 €
- Adjoint Administratif 1er classe : 1 174 €
- Agent Administratif Qualifié : 1 143 €
- Agent Administratif : 1 143 €

Montants de référence annuel des personnels Technique :

- Agent Technique Qualifié : 1 143 €

-le coefficient attribué à chaque personnel sera fixé par arrêté du Maire en fonction des critères suivants :

- Ponctualité, assiduité et sobriété ;
- Sens du travail en commun ;
- Sens des relations humaines ;
- Efficacité, qualité d'encadrement.

Cette indemnité sera automatiquement suspendue après un ou plusieurs congés de maladie d'une durée totale de 32 jours.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

-Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

-Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 88 ;

-Vu le décret n°50-1248 du 06/10/1950 modifié, fixant le nouveau régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être accordées aux personnels civils de l'Etat,

-Vu le décret n°91-875 du 06/09/1991, pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

-Vu le décret n°97-1223 du 26/12/1997, portant création d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures ;

-Vu l'arrêté du 26/12/1997, fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures ;

Où le rapport de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

DECIDE

1) D'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

2) D'octroyer, en vertu du double principe de parité des rémunérations et d'équivalence entre certains corps du cadre national des préfetures et des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale défini par les dispositions du décret n°91-875 du 06/09/1991 sus-visé, aux fonctionnaires territoriaux de la collectivité, relevant des cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, Secrétaires de Mairie ou assimilés, Adjoint Administratifs Territoriaux 1er classe, Agents Administratifs Territoriaux Qualifiés, Agents Administratifs Territoriaux, Agents Techniques Qualifiés.

L'indemnité d'exercice de missions des préfetures dans le strict respect des conditions fixées notamment par l'article 2 du décret n°97-1223 du 26/12/1997 sus-visé, spécifiant l'application d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0.8 et 3, et celles de l'arrêté du 26/09/1997, fixant les montants de référence de cette indemnité.

3) D'inscrire au Budget de la collectivité, les crédits nécessaires au financement de cette indemnité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

4) La présente délibération annule et remplace la délibération n°36/2003, en date du 21 août 2003.

CONVENTION I.V.F.A.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention venant de lui être adressé par l'Institut Varois de Formation et d'Animation du Var pour l'organisation d'un centre de loisirs sans hébergement à Sainte-Anastasia durant la période du lundi 4 juillet au vendredi 29 juillet 2005.

Cet organisme nous propose les conditions financières suivantes : le coût de la journée est fixé à 21 euros par enfant.

Sur ce montant, les familles auront à verser à verser à l'I.V.F.A. la somme de 10 euros par jour par enfant, soit 50 € par semaine.

Les bons d'aide aux vacances de la M.S.A. ou les bons des C.E. viendront en déduction directe.

La Commune s'engage :

-à verser à l'IVFA la somme de 11 € par jour et par enfant ;

-à verser une avance de 2 000 € au 30/06/2005 avant l'ouverture du centre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition, décide de prévoir une somme correspondante à la dépense au compte 6288 « Charges à caractère général autres services » et autorise le Maire à signer cette convention.

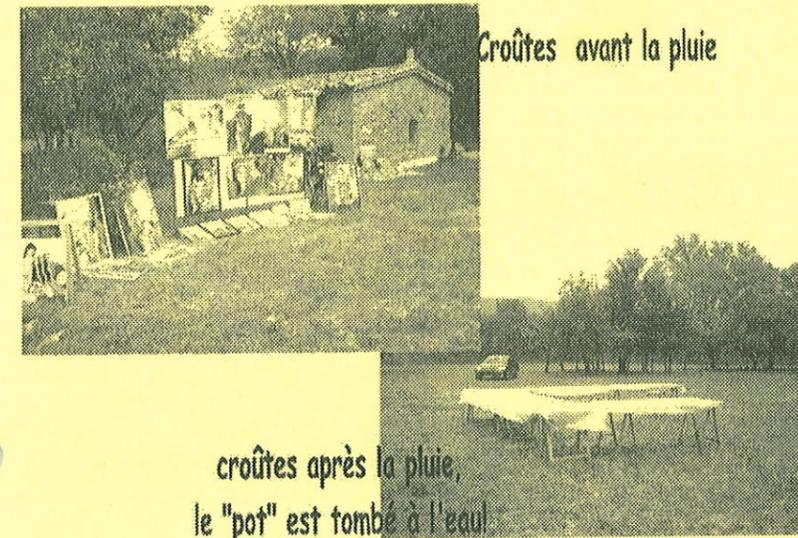
**DEMANDE D'ACQUISITION FONCIERE
D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC
DE LA COMMUNE, VALLON DE GUEIROL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par Monsieur et Madame Laurent ORY pour l'acquisition d'une parcelle de 150 m² environ sise au Vallon de Gueirol appartenant à la Commune. Cette parcelle jouxtant leur propriété fait partie du domaine public.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, refuse cette demande.

La vie associative

Arts'Tasie



Notre secrétaire, Roselyne Cadiou-Dettwiller et une Arts'Tasienne : Andréa Mulders-De Graaf exposeront à la galerie Lantelme à La Celle du 1^{er} au 15 juin, tous les jours de 14 à 19 Heures. Le vernissage aura lieu le vendredi 3 juin 2005 à partir de 18 H 30.

A bientôt

Une Artasienne



Etoile Sportive de Sainte-Anastasia

Dimanche 22 mai avait lieu sur le stade des Négadisses le tournoi de football organisé par l'étoile sportive pour les catégories – de 13 ans et benjamins.

Six équipes étaient présentes dans chaque catégorie pour les benjamins : Rocbaron, Brignoles, Les Camoins (Bouches du Rhône), La Valette (2 équipes) et Ste-Anastasia. Finale à 17 H. avec la victoire de La Valette (2) contre Brignoles 2 - 0.

Pour les – de 13 ans : Rocbaron, Tourves, Pourrières, La Londe, Racing Toulon et Ste-Anastasia.

Finale à 17 H 30 avec la victoire de Pourrières contre le Racing Toulon 4 – 0.

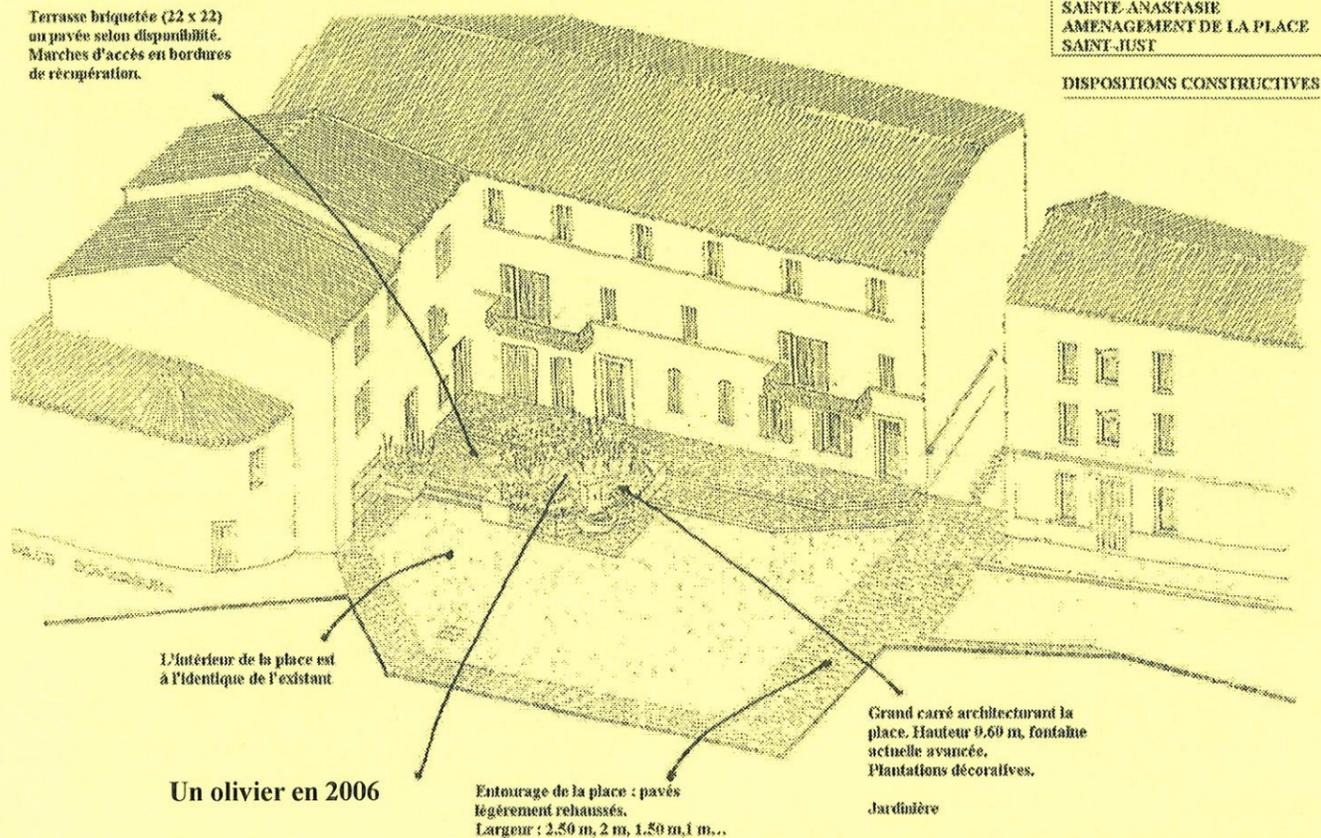
Messieurs Morin et Juraver ont remis respectivement le trophée de la Commune aux vainqueurs de chaque catégorie. Les équipes de Ste-Anastasia se sont classées à la 4^{ème} place dans chaque catégorie.

Le bureau tient à remercier toutes les personnes présentes à ce tournoi, tout particulièrement les parents et amis bénévoles et dévoués qui ont fait de cette journée une réussite saluée par tous les responsables des clubs présents.

Le Trésorier – O. Hoffmann



Terrasse briquetée (22 x 22)
ou pavée selon disponibilité.
Marches d'accès en bordures
de récupération.



Aucune place de stationnement à l'exception d'un emplacement pour handicapés près du cyprès.

A.D.A.S.E.A.

La permanence Agricole de la Provence Verte

Vous êtes : un agriculteur, un propriétaire foncier exploitant ou non exploitant ou tout simplement une personne ayant un projet agricole ?

Vous avez besoin : d'un conseil personnalisé, d'une information ou d'un accompagnement dans vos démarches ?

Bénéficiez de conseils personnalisés sur la transmission de votre exploitation ; la mise en valeur de votre patrimoine ; l'installation en agriculture ; les aides locales et nationales pour s'installer, transmettre, développer ; la création de sociétés, la signature de baux ruraux ; l'éco conditionnalité, la PAC, les CAD et les aides du Conseil Régional PACA et du Conseil Général du Var

Permanences sur la Communauté de Communes Val d'Issole

Mairie de Sainte-Anastasia, salle du conseil, de 8H30 à 12 H., contact : 04.94.69.64.40 les mardis :

- ♦ 7 juin 2005
- ♦ 12 juillet 2005
- ♦ 9 août 2005
- ♦ 6 septembre 2005

DEMANDE D'ACQUISITION FONCIERE D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE RUE DES VENDANGES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par Monsieur et Madame Gérard SAUZEDE ainsi que Monsieur et Madame Michel SAUZEDE pour l'acquisition d'une parcelle sise Rue des Vendanges appartenant à la Commune de Sainte-Anastasia.

Cette parcelle jouxtant leur propriété fait partie du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cette transaction sous les réserves suivantes :

- les acquéreurs s'engagent à prendre à leur charge la totalité des frais d'acte et de procédure qui en découleront (document d'arpentage, enquête publique) ainsi que le montant de la transaction qui ne sera fixé qu'après définition du contenu ;
- autorise Monsieur le Maire à contacter le Cabinet COSTAMAGNA à la Garde pour établir un document d'arpentage ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette opération et l'autorise à lancer la procédure d'enquête publique.

INDEMNITES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LORS DU REFERENDUM DU 29 MAI 2005

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion du référendum du 29 mai 2005, il a adjoint à deux agents communaux :

- l'agent technique qualifié ;
- l'agent administratif qualifié ;

la mission de préparer les documents spécifiques, d'assurer durant la journée la parfait déroulement de cette consultation électorale et d'agencer le dépouillement des résultats.

Il propose d'allouer aux agents concernés une indemnité pour travaux supplémentaires correspondant au nombre d'heures effectuées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'accorder une indemnité pour travaux supplémentaires aux deux agents concernés au prorata des heures effectuées.

INDEMNITE FORFAITAIRE POUR LE REFERENDUM DU 29/05/05

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'Attaché Territorial (secrétaire générale) peut obtenir une indemnité forfaitaire complémentaire pour travaux supplémentaires à l'occasion du Référendum du 29 mai 2005.

Cette indemnité est calculée sur la base de l'indemnité mensuelle des attachés territoriaux par tour de scrutin coefficient 3.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer cette indemnité à la Secrétaire Générale.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2005 de la commune, en dépense à l'article 6411.

DECISION DU MAIRE N°01/2005

Monsieur le Maire donne acte de la décision n°01/2005 du 03/05/2005 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Jean-Pierre MORIN, Maire de la Commune de SAINTE-ANASTASIE/ISSOLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°56/2004 du 27/08/2004 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux alinéas 11 et 16 de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le fait qu'un riverain de la rivière Issole a sans aucune explication ni justification entrepris de procéder à l'obstruction d'un passage établi et ancestral grevant sa propriété, interdisant ainsi le libre accès au gué public permettant la traversée de l'Issole ;

Considérant que ce propriétaire de la parcelle n°612 D au quartier Barbaigue à Besse-sur-Issole a bien déposé sur ce passage plusieurs camions de pierres et de déblais de construction ;

Considérant que l'usage du gué sur la totalité de sa largeur est bien depuis des siècles acquis au domaine public et aux nombreux exploitants agricoles de la commune de Sainte-Anastasia ;

Considérant que la construction par la D.D.E. en 1978 du pont de la déviation sur la R.D. 15 a interdit tout autre accès aux poids lourds et véhicules agricoles encombrants (vendangeuses) par le chemin rural des Vignarets ;

Considérant notamment que la desserte de la station d'épuration de Sainte-Anastasia n'est possible pour les citernes que par le passage du gué. En effet la hauteur sous voûte au pont pré-cité n'est pas accessible depuis 1981 (date de construction de la station) ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De défendre dans cette affaire les intérêts de la commune.

ARTICLE 2 : De confier à Maître BOUZEREAU, Avocat au Barreau de Draguignan, la défense des intérêts de la Commune.

ARTICLE 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance, sous forme d'un donner acte. Un extrait est affiché aux portes de la Mairie.

REDUCTION DE TITRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu afin d'interrompre la procédure de recouvrement, d'annuler les factures émises par erreur et de procéder à la réduction du titre correspondant :

Année 2001 : Ordures Ménagères

- Facture n°134 d'un montant de 129.58 € chacune adressée à M. Oscar CARLDE, et de procéder à une réduction d'un montant de 129.58 €. du titre n°66 bordereau n°13 en date du 22/05/2001.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'annulation de la facture et la réduction du titre désigné ci-dessus. La dépense correspondante est inscrite au Budget Communal 2005 article 673.

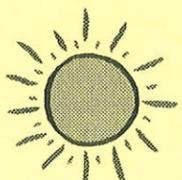
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Compte 022 Dépenses imprévues : - 1 000 €
Compte 6231 Annonces et Insertion : + 1 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)



Canicule éventuelle de l'été 2005

Dans l'optique d'une période de canicule semblable à celle de l'été 2003, nous demandons aux personnes qui le désirent (en particulier personnes âgées, handicapées, isolées) de se faire connaître à la mairie.

Un registre de recensement (liste) sera ouvert afin d'assurer une surveillance et, le cas échéant, une intervention des services sanitaires et sociaux.

L'inscription sur cette liste peut se faire, selon vos possibilités :

- soit lors d'un passage à la mairie
 - soit par téléphone
 - soit par l'intermédiaire d'un parent ou ami.
- Numéro de la mairie (accueil) : 04.94.69.64.40
Numéro du C.C.A.S. (Marie LAURENT) : 04.94.69.64.47 ou 04.94.72.24.34

Voici également d'autres numéros utiles :

Cabinet médical : 04.98.05.21.21
Cabinet infirmier (M. Chaptal) :
04.98.05.21.24 ou 06.87.57.49.46
SAMU : 15
Pompiers : 18
Police Municipale : 06.08.80.45.82.

Débroussaillage Les carottes sont cuites !

Après 8 mois de délais, les incinérations de végétaux issus du débroussaillage autour des habitations nous sont interdites (arrêté Préfectoral de 2004).

Tout n'est cependant pas perdu. Reste en effet 3 moyens de vous débarrasser de ces branchages :
-vous munir d'un broyeur individuel ;
-les porter vous-même au dépôt de La Roquebrussanne ;
-faire effectuer ces travaux par une entreprise (qui se chargera de l'évacuation).

Amiante

Une association des victimes de l'amiante assure des permanences d'information à l'adresse ci-après :

ARDEVA SUD-EST

Association Régionale de Défense des Victimes de l'Amiante

16, Rue d'Antrechaux 83000 TOULON
Chaque jeudi de 10 H à 12 H et de 14 H à 17 H
Téléphone : 04.98.07.4.63 Fax : 04.98.07.04.69



Accueillez un lycéen étranger en famille

Une nouvelle expérience ? Ouvrez votre foyer à Leyre d'Equateur ou Joely des Etats-Unis ?

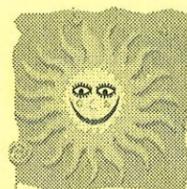
Quel que soit leur pays d'origine, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association - CEI-Club des 4 Vents- « Centre d'Echanges Internationaux ». Ils viennent passer quelques mois, un semestre ou une année scolaire au lycée pour perfectionner leur français et découvrir notre culture. Pour compléter cette expérience, l'idéal pour ces jeunes est de vivre en immersion dans une famille française bénévole pendant la durée de leur séjour.

Tous apprennent le français depuis plusieurs années et seront heureux de vous faire découvrir leurs traditions, culture et hobbies. Leyre aime la danse, la peinture, le ski et a hâte de découvrir l'art culinaire français. Quant à Joely, ses intérêts sont plutôt tournés vers le sport comme le basket et le base-ball. Musicienne, elle joue aussi du trombone. Elles resteront en France 6 mois à partir de septembre 2005. Ensemble, vous vivrez une expérience riche d'échanges.

Le CEI-Club des 4 Vents recherche une famille d'accueil pour ces deux jeunes étrangères. Il se charge également de l'organisation de leur cursus scolaire. La demi-pension, les frais administratifs, de santé et d'assurances sont intégralement pris en charge par l'association.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent « accueillir ». Si cette expérience vous intéresse, appelez nous vite !!
Pour toute autre nationalité souhaitée, n'hésitez pas à nous contacter.

Renseignements auprès de votre représentante locale : Mme COHEN (St Raphaël) : 04.94.19.24.85 ou au 06.62.24.43.84.
Bureau coordinateur de l'association au 02.99.20.06.14..



Centre aéré JUILLET 2005

La municipalité de Sainte-Anastasia vous informe que le centre aéré fonctionnera pour les vacances d'été du 4 au 29 juillet à l'école maternelle et primaire. Seront accueillis les enfants âgés de 4 à 12 ans (dérogation exceptionnelle pour les enfants de 3 ans).

Horaires d'ouverture du centre :

de 08 H à 17 H 30

Accueil des enfants : de 8 H à 9 H.

Départ des enfants à 17 H 30.

Durée minimum du séjour : une semaine

Coût : 50 € pour une semaine (déjeuners et goûter de 16 H compris).

Le centre est fermé le 14 juillet (jour à déduire pour la semaine en question soit 40 € pour la 2^{ème} semaine).

Activités proposées :

- ♦ Jeux sportifs ;
- ♦ Basket ;
- ♦ Piscine ;
- ♦ Expression corporelle ;
- ♦ Eveil musical ;
- ♦ Hip-Hop.

Inscription :

Les inscriptions se font auprès de l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture (lundi, mardi, jeudi vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H).

Durant le mois de juillet les parents désireux d'inscrire leurs enfants doivent s'adresser à la directrice du centre Melle Solange APARICIO, avant chaque mardi matin pour la ou les semaines suivantes.

Règlement : fin juin.

Projet d'avenir (à court terme)

D'élection en élections, l'équipe communal actuelle en est à deux ans de l'expiration de son troisième mandat.

Pendant ces 16 années, un travail quotidien, permanent et assidu a permis, pensons-nous, d'apporter des améliorations notables à notre village.

Les réalisations ne se sont pas faites au pied levé mais, au contraire, relevaient d'un planning établi en fonction de leur urgence ou de leur intérêt. De même, ces anticipations permettaient de mesurer leur incidence sur le budget communal, d'où parfois un classement par ordre prioritaire d'une année sur l'autre pour maintenir un niveau fiscal quasi-constant puisque les impôts communaux n'ont connu qu'un seul point d'augmentation en 16 ans. Ainsi, par exemple, la construction de l'école primaire -une création importante pour une petite commune- a été pensée 4 ans avant le début des travaux : modification du P.O.S., achat des terrains, ébauche des plans, montant possible des subventions, incidence sur le budget... Aujourd'hui nous pensons devoir vous

informer d'un projet qui s'inscrit dans la continuité d'une politique responsable.

Il s'agit de la construction d'un nouveau restaurant scolaire sur une parcelle communale attenante à l'école primaire. Le restaurant scolaire actuel serait alors disponible pour être transformé en deux classes de plus de 50 m² dont l'une accueillera les élèves de la maternelle, actuellement logés dans le premier préfabriqué construit. Il faut bien convenir que ce type de construction légère ne peut être qu'un dépannage et ne répond pas au confort dû à de jeunes enfants.

Ainsi, nous disposerions d'un ensemble scolaire de bonne facture et de bonne tenue... sur toute la ligne...

Dès maintenant, nous allons nous pencher sur des ébauches de plans, déterminer les divers aménagements répondant à la stricte réglementation sanitaire actuelle puis faire appel à un architecte conformément à la loi sur la construction des bâtiments accueillant du public.

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- ♦ Construction et mise en place de portes métalliques en remplacement de celles des locaux du tennis et du football victimes du vandalisme.
- ♦ Préparation de diverses manifestations
 - Assemblée des Maires du Var pour une présentation de la numérisation du cadastre ;
 - Foire aux plants et Marché paysan ;
 - Brocante Place de la Gare.
- ♦ Aménagement de parkings sur les terrains achetés par la Mairie à l'occasion de la foire aux plants et du marché paysan :
 - Tonte des prairies ;
 - Construction d'un ponceau parking des Ferrages avec muret en pierres apparentes.
- ♦ Travaux de plantations sur les terrains aménagés en arrêt de bus, face au cimetière.



- ♦ Travaux de tonte et d'arrosage : terrain de football, plantations, haies, élagage...
- ♦ Travaux d'entretien dans les écoles.
- ♦ Mise en place des panneaux électoraux.